PROCÈS-VERBAL N° 19

Réunion du : Lundi 24 Juin 2019

Présidence : Alain CHARRANCE

Présents : Wahib ALIMI – Sylvain DENIS – Paul ESNAULT – Willy FRESHARD – Gabriel GO

Assistent : Oriane BILLY – Arnaud VAUCELLE

Excusés : Joël BEASSE – Maxime EVEILLE – Jérôme MOUSTEY – Gérard NEGRIER

Préambule :

M. ALIMI Wahib, membre du club Nantes Métropole Futsal (582328), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.
Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.
L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

*Dispositions particulières :
Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

***

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

02. Retour sur le PV n°17 et n°18 du 06.05.2019 et 28.05.2019

Pas d'observation particulière de la Commission.

03. Championnats R1 et R2 – 2018/2019

➲ Bilan des Championnats :

Retour positif quant aux Championnats Régionaux Seniors Futsal, avec que très peu de forfait, malgré le manque d'enjeu sportif pour le Groupe B de Régional 2.

04. Championnats Jeunes Futsal – 2018/2019

➲ Forfait :

5ème journée de Championnat U13 Futsal du 12.05.2019 – Nantes Métropole Futsal 1 / Etoile Lavalloise 1

La Commission note que l'équipe d'Etoile Lavalloise 1 a déclaré forfait, pour la rencontre susvisée.

Conformément à l'article 24 du Règlement de l'épreuve, Etoile Lavalloise :

- Verse la somme de 100€ à l'équipe adverse,
- Est amendé du double du coût d'engagement, soit 120€.

➲ Championnat U11 – 2ème phase :

La Commission prend connaissance des résultats du dernier plateau U11 de la saison.

➲ Bilan Championnats Jeunes Futsal :

Retour positif quant aux Championnats Régionaux Jeunes Futsal. Cependant pour la saison prochaine, nécessité d'être encore plus vigilant sur les déplacements de clubs (plus d'équité entre les clubs).

05. Finales Coupe des Pays de la Loire Futsal et Play off U17/U15 – 2018/2019

➲ Retour :

Les rencontres qui se sont déroulées le Samedi 18 Mai 2019 au Complexe Sportif du Louroux Béconnais (49).

La Commission félicite le club finaliste de St Herblain Pépite ainsi que le vainqueur de la Coupe Pays de la Loire Seniors Futsal : Nantes C'West Futsal 2.

La Commission félicite également les clubs finalistes des play offs U17 et U15 : Nantes Doulon FC (U15) et Nantes Métropole Futsal (U17). Ainsi que les vainqueurs de ces play offs : Etoile Lavalloise (U15) et Nantes Doulon FC (U17).

La Commission remercie également le club d'accueil, AS Val d'Erdre Auxence pour son investissement lors de l'organisation de cette journée.

06. Challenge Futsal Féminin

➲ **Retour :**
Journée de Futsal qui s'est déroulée le Samedi 15 juin à Laval, au gymnase Pierre-Emerick Aubaméyang.

La Commission félicite le club de Nantes Métropole Futsal, vainqueur de cette première édition, devant l'E.A. Baugé, l'Etoile Lavalloise FC, et l'AS Ruaudin.
Représentativité de 4 Districts sur 5 (pas d'équipe vendéenne).
Satisfaction des équipes présentes, motivées pour renouveler ce type d'action visant à renforcer l'offre de pratique du Futsal Féminin.

La Commission souhaite remercier le club de l'Etoile Lavalloise pour la qualité de son accueil et la participation des bénévoles du club durant cette belle journée.

A noter l'après-midi, les victoires des sélections de Ligue Pays de la Loire féminines et masculines, face à la Ligue de Bretagne.

07. Composition des Championnats R1 et R2 – Saison 2019/2020

➲ **Accessions / rétrogradations :**
Rétrogradation de D2 Futsal en Régional 1 Futsal : A. Nantaise Futsal 1

Rétrogradations de Régional 1 Futsal en Régional 2 Futsal : Montaigu FC 1, Sucé sur Erdre FC Sucéen 1, A. Nantaise Futsal 2 (suite à la descente de l'équipe 1).

Accessions de Régional 2 Futsal en Régional 1 Futsal : Châteauneuf Black Pink 1, Nantes Etoile Futsal 1.

Rétrogradations de Régional 2 Futsal en District : Bouguenais US 1.

Accessions de District en Régional 2 Futsal : Nantes Doulon FC 2 (District 44), FC Grand Lieu 1 (District 44), Trélazé Sporting 1 (District 49) donc un seul accédant, Fut Sallertaine 1 (District 85), Le Poiré sur Vie VF (District 85), Villaines Futsal (District 53) donc un seul accédant, aucun accédant pour le District 72.

➲ **Composition :**
Régional 1 – 10 clubs : A. Nantaise Futsal 1, Nantes Doulon FC 1, St Herblain Pépite 1, Nantes Franco Portugais 1, Le Mans FC 1, Nantes Métropole Futsal 2, Châteaubriant Voltigeurs 1, Thouarcé Futsal Club 1, Châteauneuf Black Pink 1, Nantes Etoile Futsal 1.

Régional 2 – 18 clubs : Montaigu FC 1, Sucé sur Erdre FC Sucéen 1, A. Nantaise Futsal 2, Etoile Lavalloise 2, Pouzauges Bocage FC 1, Laval Nord AS 1, Chemillé Melay Olympique 1, Le Mans FC 2, Nantes Doulon FC 2, FC Grand Lieu 1, Trélazé Sporting 1, Fut Sallertaine 1, Le Poiré sur Vie VF 1, Villaines Futsal 1, L'Ile d'Elle Chaillé 1 (repêchage), Parigné l'Evêque JS 1 (repêchage), Nantes Franco Portugais 2 (repêchage), Trélazé Diabolos 1 (repêchage).

➲ **Date limite des engagements :**
Pour tous les Championnats Régionaux Futsal, la date limite des engagements est fixée au Lundi 15 Juillet 2019 dernier délai.

08. Championnats Régionaux Jeunes Futsal – 2019/2020

➲ **Engagements :**
Une note sera envoyée très prochainement aux clubs Futsal afin de recueillir leurs engagements pour la saison prochaine en Championnats U13, U15 et U17.

➲ **Date limite des engagements :**
Pour tous les Championnats Régionaux Jeunes Futsal, la date limite des engagements est fixée au Lundi 15 Juillet 2019 dernier délai.

09. Coupes Pays de la Loire Seniors Futsal – Saison 2019/2020

➲ **Date limite des engagements :**
La Commission fixe la date limite des engagements pour la Coupe des Pays de la Loire Seniors Futsal au Lundi 1er Septembre 2019 dernier délai.

10. Calendrier des Compétitions Futsal – 2019/2020

La Commission arrête le calendrier des Compétitions Futsal LFPL 2019/2020 et le transmet au CODIR pour validation.

La reprise des Championnats se fera donc le weekend du 21-22 Septembre 2019.

11. Réunion de début de saison – Clubs de R1 et R2

La Commission organisera une réunion de début de saison à laquelle tous les clubs de R1 et R2 Futsal sont convoqués (présence obligatoire – 2 représentants par club). Cette réunion aura lieu toute la journée du Samedi 24 Août 2019 à Montaigu, autour du Montaigu Futsal Cup, tournoi international U19 avec les équipes de France, Espagne, Portugal, Ukraine.

Le déroulé de journée sera le suivant :

- 10h30 : accueil des clubs,
- 10h45 : mots d'accueil et présentation du programme de la journée,
- 11h00 : intervention technique de R. REYNAUD, sélectionneur U19 et responsable du Pôle France Futsal, sur la thématique du projet de jeu de la sélection U19,
- 12h30 : apéritif déjeunatoire,
- 13h45 : réunion de début de saison en deux groupes : groupe dirigeants (en salle) et groupe éducateurs (sur le terrain),
- 15h30 : présentation du plan régional de développement Futsal,
- 17h00 : match pour la 3ème place du Mondial Futsal Cup.

Une convocation sera adressée très prochainement à tous les clubs de Régional 1 et 2 Futsal.

12. Courriers – Courriels – Questions diverses

➲ **Calendrier des Compétitions Nationales Futsal – 2019/2020**
La Commission prend connaissance du calendrier des Compétitions Nationales Futsal pour la saison 2019/2020.

➲ **Modifications règlementaires**
La Commission prend connaissance des modifications règlementaires envisagées pour la saison 2019/2020.

13. Calendrier

Prochaine réunion : Date à fixer.

Le Président
Alain CHARRANCE

Le Secrétaire de séance
Sylvain DENIS